

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

COMMUNE

DE

MIETESHEIM



ARRETE COMMUNAL

N° 05/2025

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le maire de la commune de MIETESHEIM,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT que les travaux de renforcement des accotements de la VC6 reliant Mietesheim à Mertzwiller nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRETE

Art. 1

En raison des travaux de renforcement des accotements de la voie communale reliant Mietesheim à Mertzwiller celle-ci sera barrée dans les 2 sens de circulation du **lundi 26 mai 2025 au vendredi 11 juillet 2025**. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux mini-bus de transport scolaire, aux occupants de la maison forestière ainsi qu'aux cyclistes.

Art. 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 3, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise SOTRAVEST et le stationnement sera interdit dans l'emprise du chemin communal.

Art. 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Reichshoffen/Niederbronn
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le maire de Mertzwiller
- Les services techniques de la Communauté de communes de Niederbronn
- Archives de la commune

Fait à MIETESHEIM, le 20 mai 2025

Le Maire,
Jean-Marie OTT



Adresse postale : Mairie, 32 rue Principale 67580 Mietesheim
Tél. 03 88 90 30 65 • Email : secretariat@mietesheim.fr